

CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AMENAGEMENT D'EPREUVES

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT OU SON REPRESENTANT LEGAL **en deux exemplaires impérativement**

Demande initiale
(pour un examen précis)

Demande complémentaire
(Complément à des mesures déjà accordées pour l'examen préparé)

Candidat Civilité : M. Mme **NOM :**

Né(e) le :/...../..... **Prénom :**

Si mineur : Nom des représentants légaux :

Adresse personnelle :

Code postal et ville : Courriel :

N° de tél. portable : N° de tél. portable du représentant légal :

Etablissement scolaire : Ville :

Tél : Courriel :@.....

Un PPS a-t-il été mis en place Oui Non (joindre la photocopie)

Un PAI a-t-il été mis en place Oui Non (joindre la photocopie)

Un PAP a-t-il été mis en place Oui Non (joindre la photocopie)

L'élève bénéficie d'une auxiliaire de vie scolaire individualisé Oui Non

L'élève a-t-il déjà bénéficié d'aménagements d'épreuves Oui Non

Si oui précisez l'année Examen concerné (joindre la photocopie de la décision)

N.B : Les adaptations mises en place par l'établissement durant l'année scolaire ne sont pas obligatoirement accordées pour l'examen.

Candidat scolarisé(e) en classe de : 3ème 2nde 1ère Terminale

CAP Année 1 Année 2 BTS Année 1 Année 2 Autres

DEMANDE VALABLE POUR LA PASSATION DE L'EXAMEN ci-dessous :

Diplôme national du brevet (DNB) Certificat de formation général (CFG)

Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) *si session VAF cocher la case ci-contre*
spécialité (en toutes lettres)

Baccalauréat professionnel (BCP)
spécialité (en toutes lettres)

Brevet d'études professionnelles (BEP) *si session VAF cocher la case ci-contre*
spécialité (en toutes lettres)

Brevet des métiers d'arts (BMA) *spécialité* (*)

Brevet professionnel (BP) *spécialité* (*)

Mention complémentaire niveau 4 *spécialité* (*)

Mention complémentaire niveau 3 *spécialité* (*)

Baccalauréat général (BCG) spécialités / /

Baccalauréat technologique (BTN) *série*

Brevet de technicien supérieur (BTS) *spécialité*

Autres diplômes DSAA DN MADE DCG DSCG

Documents à joindre **obligatoirement** pour l'étude du dossier :

Tout dossier incomplet ou en un seul exemplaire ne pourra être étudié et sera renvoyé au demandeur. Il devra être transmis complet dans les 15 jours.

A – Documents pédagogiques

- Informations pédagogiques à remplir par le professeur principal ou le formateur (*candidats scolaires uniquement*)
- Copie du PAP **ou** du PPS et GEVASCO
- Copie de la décision antérieure d'aménagements d'examens (*si le candidat en a déjà bénéficié*)
- Photocopie de bonne qualité de deux devoirs rédigés, faits en classe et notés (Histoire géographie, français ou mathématiques *pour les troubles dyscalculiques*).
- Trois derniers bulletins scolaires
- En cas de demande d'aménagement complémentaire, joindre la copie de la notification initiale

B - Documents médicaux à destination du médecin de la CDAPH (selon les troubles) :

- **Certificat médical détaillé** (*sous pli cacheté*) **précisant le diagnostic, la gêne fonctionnelle, la prise en charge en cours, le retentissement scolaire**, les aménagements à prévoir pour le déroulement des épreuves

Handicap visuel : un certificat médical établi par un ophtalmologiste qualifié précisant l'acuité visuelle après correction, les troubles associés, le mode de lecture utilisé, les aides techniques nécessaires,

Handicap auditif : un certificat médical établi par un ORL précisant le mode de communication habituellement utilisé

Handicap moteur : un certificat médical établi par un spécialiste consultant précisant l'atteinte fonctionnelle détaillée touchant :
- *les membres supérieurs*, ainsi que la nécessité d'une aide technique (matérielle ou humaine)
- *les membres inférieurs* détaillant les modes de locomotion utilisés (fauteuil, canne, etc..)

Troubles spécifiques du langage et des apprentissages : (*dyslexie, dyspraxie, dysphasie, trouble attentionnel...*)

En fonction du trouble fournir les éléments cliniques ou paracliniques permettant une appréciation du retentissement sur la scolarité.

- **Bilan orthophonique chiffré et argumenté récent, de moins d'un an de préférence** (antécédents de retard de langage, durée du suivi orthophonique, âge lexical ou vitesse de lecture, épreuve de lecture de mots, épreuves d'orthographe : **résultats en déviations standards**)
- et/ ou Bilan fait au centre de référence du langage,
- et/ ou Bilan psychométrique chiffré (QI),
- et/ou Bilan neuropsychologique,

Autres :
.....
.....

Type de troubles : (à cocher impérativement)

Visuel Auditif Moteur Troubles spécifiques du langage et des apprentissages Autres
(*dyslexie, dyspraxie, dysphasie, trouble attentionnel...*)

Mesures d'aménagements envisagées

(A REMPLIR PAR LE CANDIDAT OU SON REPRESENTANT LEGAL)

En cas de demande complémentaire indiquer uniquement les nouvelles mesures souhaitées.

I / ACCES AUX LOCAUX ET INSTALLATION DU CANDIDAT

- Accessibilité des locaux (plan incliné, ascenseur...) : (préciser)
- Sanitaires aménagés Sanitaires à proximité Proximité infirmerie
- Conditions particulières d'éclairage : (préciser)
- Mobilier adapté : (à fournir par le candidat)
- Proximité prise de courant
- Autres observations complémentaires et utiles à l'installation matérielle du candidat dans les meilleures conditions possibles
-

II / ORGANISATION DU TEMPS

Cocher la ou les cases souhaitées en fonction de votre handicap		Temps de composition majoré	Période de sortie pendant l'épreuve <u>pour contrôle biologique ou soins</u> avec compensation du temps	Possibilité de se lever, d'aller aux toilettes, de marcher dès la 1 ^{ère} heure sans compensation de temps
Epreuves écrites – TOUT EXAMEN (pour le CFG uniquement pour les candidats individuels)				
Epreuves pratiques Concernent uniquement Baccalauréat général (spécialités SVT, Physique-chimie, NSI) Baccalauréat technologique (STL-STHR) Examens professionnels (CAP, BEP, BCP....)				
Compréhension orale de LV (Epreuve du bac. Général et technologique uniquement)	Ecoute supplémentaire		1 écoute supplémentaire (1min30) (handicap auditif uniquement)	
Epreuves orales	Préparation (à l'exception CFG et du DNB)		Exemple : Pour une préparation de 10 mm soit un maximum de 13 mm	
	Entretien		Exemple : Pour un entretien de 10 mm soit un maximum de 13 mm	

III / AUTRES MESURES COMMUNES

- Possibilité d'une réponse par écrit à une question orale (épreuves orales et pratiques)
- Etalement du passage de l'examen (*) : sur plusieurs années
OU
 sur les épreuves de juin et de septembre

(*) Joindre impérativement la fiche complétée au dossier. (Fiche Etalement de session à demander à l'établissement ou à télécharger sur site de l'académie d'Aix Marseille dans la rubrique examens et concours)

IV / AIDES TECHNIQUES

Cocher la ou les cases souhaitées (cases blanches uniquement)

		Epreuves		
		Ecrites	Orales	Pratiques
Matériel informatique <small>(Sur l'ensemble des épreuves écrites uniquement)</small>	Utilisation d'un ordinateur personnel <i>(tablettes interdites pour les examens)</i>			
	Utilisation d'un ordinateur à mettre à disposition			
	Utilisation d'un logiciel de correcteur orthographique <i>(sauf pour l'épreuve de dictée et de réécriture du DNB)</i>			
	Utilisation de logiciels spécialisés utilisés en classe <i>(précisez lesquels : reconnaissance vocale...)</i> :			
Matériel adapté	Utilisation d'un matériel d'écriture en braille			
Adaptation sujets	Transcription de sujets en braille intégral <input type="checkbox"/> abrégé <input type="checkbox"/>			
Agrandissements des sujets pour épreuves écrites ponctuelles <small>(déficiences visuelles uniquement)</small>	Format A3			
	Format A4 police ARIAL taille 16 <i>(pathologies visuelles spécifiques)</i>			
	Format A4 police ARIAL taille 20 <i>(pathologies visuelles spécifiques)</i>			

V / AIDES HUMAINES

A.V.S. Uniquement pour les candidats bénéficiant d'une notification de la MDPH pour la scolarité

Attribution MDPH valable du/...../..... au/...../..... AVS.Ind. AVS.Mutualisé

Missions : Secrétaire chargé d'écrire sous la dictée Lecture du sujet avec reformulation
 Aide pour l'installation matérielle du candidat Lecture du sujet sans reformulation

Epreuves concernées : Toutes épreuves Epreuve :

Aide humaine pour les candidats ne bénéficiant pas d'un AVS lors de la scolarité

		Epreuves			
		Ecrites	Orales	Pratiques	Facult.
<i>Cocher la ou les cases souhaitées (cases blanches uniquement)</i>					
Aide humaine (*)	Aide pour l'installation matérielle du candidat dans la salle				
	Aide pour le passage aux toilettes				
	Autres types :				
Secrétaire (*) <small>(mission de pure exécution sans intervention personnelle)</small>	Secrétaire chargé d'écrire sous la dictée du candidat <i>(réservé au candidat déficient moteur)</i>				
	Lecture du sujet à haute voix sans reformulation <i>(réservé au candidat déficient visuel)</i>				
	Lecture orale des consignes en articulant et en se plaçant face au candidat <i>(réservé au candidat déficient auditif)</i>				
	Lecture des résultats d'expériences pratiques nécessitant une bonne vision des couleurs <i>(série S et STL uniquement)</i>				
Assistant (*)	Lecture du sujet à haute voix avec reformulation				
Assistant Spécialisé	Interface en <input type="checkbox"/> L.S.F. <input type="checkbox"/> L.P.C. <input type="checkbox"/> Lecture labiale				
	Précisez l'association qui suit le candidat :				

() Ces missions sont assurés par des personnels désignés par les centres d'épreuves (AED, enseignants....)*

A - Mesures réservées au DIPLOME NATIONAL DU BREVET :

Cf. Arrêté du 29 mars 2018

- Dispense de l'exercice de tâche cartographique (article 2)** - seuls les candidats présentant un trouble moteur, sensoriel, neuro-visuel, ou des fonctions exécutives pourront être dispensés de l'exercice,
- Dictée aménagée (article 3),**
- Adaptation de l'exercice d'algorithmique de l'épreuve de mathématiques (article 4),**
- Neutralisation de l'exercice d'algorithmique de l'épreuve de mathématiques (article 4),**
- Adaptation de l'épreuve orale de soutenance de projet (article 5),**
- Dispense de l'évaluation de la composante « comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et le cas échéant une langue régionale » du domaine 1 « les langages pour penser et communiquer » du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (article 6) - candidats scolaires,**
- Dispense de l'épreuve de langue vivante étrangère (article 7) - candidats individuels.**

B - Mesures réservées aux BREVETS DE TECHNICIEN SUPERIEUR :

Handicap auditif, déficience du langage (écrit, oral), déficience de la parole

- Possibilité d'une épreuve écrite de substitution pour l'épreuve obligatoire de langues vivantes**

C - Mesures réservées aux BACCALAUREATS PROFESSIONNELS :

Handicap auditif, déficience du langage (écrit, oral), déficience de la parole

- Dispense totale de LV2**

Les dispenses d'épreuves sont autorisées uniquement lorsque les autres aménagements sont insuffisants pour compenser le retentissement des troubles rendant l'évaluation impossible.

- Adaptation de l'épreuve LV1 et de LV2 (réponse par écrit aux questions orales)**

D - Mesures réservées aux BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE :

a/ Handicap moteur ou visuel

- Adaptation de l'évaluation commune de contrôle continu d'histoire géographique**
Partie croquis : rédaction d'une légende organisée sans les figurés
Partie production graphique : rédaction argumentée d'une page maximum en remplacement de la production graphique
- Adaptation de l'épreuve de l'enseignement de spécialité « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » de la classe de terminale (baccalauréat général)**
Production graphique : Rédaction d'une légende sans obligatoirement indiquer les figurés
- Adaptation de l'épreuve de l'enseignement de spécialité « Numérique et sciences du numérique » (épreuves de spécialités de terminale du baccalauréat général)**
Adaptation de la situation d'évaluation retenue par l'établissement

b/ Handicaps moteur et sensoriel et/ou visuel

- Adaptation de l'évaluation commune de contrôle continu de l'enseignement de spécialité physique-chimie pour la santé (série ST2S) – physique-chimie (série STD2A)**
Les réponses sous une forme schématique ou graphique peuvent être remplacées par un texte où ils indiquent de façon détaillée quels éléments ils auraient fait figurer.
- Adaptation de l'épreuve pratique de compétences expérimentales en physique-chimie et S.V.T. (BCG), biochimie-biologie-biotechnologie, sciences physiques et chimiques en laboratoire de la série STL**
Adaptation de la situation d'évaluation retenue par l'établissement
- Dispense de l'épreuve pratique de compétences expérimentales en physique-chimie et S.V.T. (BCG) (épreuves de spécialités de terminale du baccalauréat général)**
Uniquement si le trouble est incompatible avec les activités de manipulation

c/ Handicap auditif, déficience du langage (écrit, oral), déficience de la parole

➤ **Dispenses de Langue vivante A** (préciser la langue)

- Compréhension orale de LVA **ou** Expression orale de LVA ou ETLV
- Compréhension écrite de LVA **ou** Expression écrite de LVA

➤ **Dispenses de Langue vivante B** (préciser la langue)

- Compréhension orale de LVB **ou** Expression orale de LVB
- Compréhension écrite de LVB **ou** Expression écrite de LVB

Dispense totale de LVB (préciser la langue)

Les dispenses d'épreuves sont autorisées uniquement lorsque les autres aménagements sont insuffisants pour compenser le retentissement des troubles rendant ainsi l'évaluation impossible.

➤ **Evaluation commune suivie uniquement en première et épreuve terminale d'enseignement de spécialité « Langues, littératures et cultures étrangères et régionales »**

- Adaptation de la partie orale de l'épreuve de LLCER (BCG)**
(Oral ramené à 10 min avec présentation d'un texte et œuvre au lieu de deux)
- Adaptation de la partie écrite de l'épreuve de LLCER (BCG)**
(Allègement de la tâche rédactionnelle)

Je soussigné(e) (*) sollicite par la présente les
aménagements d'examens ci-dessus pour la présentation de l'examen du/de
.....de la session 202..... dont la clôture des
inscriptions a lieu le/...../202....

Je prends note que l'évaluation du retentissement des troubles présentés s'effectue en fonction des éléments présents dans le dossier.

J'atteste que cette demande d'aménagement d'examen est faite par mes soins et sous ma responsabilité.

Tout dossier parvenu au service compétent après la clôture des inscriptions à l'examen sera refusé conformément au décret n° 2015-1051 du 25 août 2015.

Fait à : Le

Nom Prénom.....
Signature du candidat

Nom Prénom.....
et de son représentant légal si mineur (*)

A REMPLIR PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT (candidats scolaires uniquement)

Nom du chef d'établissement :

Avis motivé quant aux mesures sollicitées par le candidat :

Favorable

Réserve

Défavorable

Motif :
.....
.....
.....

Date :

Signature et cachet de l'établissement :

INFORMATIONS PEDAGOGIQUES

A REMPLIR PAR LE PROFESSEUR PRINCIPAL OU LE FORMATEUR

et les enseignants de LV en cas de demande de dispense d'épreuves

*Document à joindre **obligatoirement** au dossier d'aménagements des conditions de l'examen pour les candidats scolaires*

A compléter avec soins pour permettre une évaluation précise du handicap

IDENTITE DU CANDIDAT

Nom : Prénom : Date de naissance :

Etablissement fréquenté Classe de :

Examen préparé : Série, spécialité :

DIFFICULTES RENCONTREES ou sans objet

Cocher les cases : 0 = pas de difficulté à 4 = difficultés majeures

		0	1	2	3	4
En expression orale						
En lecture de textes ou d'énoncés						
En lecture d'images, cartes, figures						
En compréhension du texte lu						
En logique, raisonnement						
En langue vivante 1 ou A écrite	précisez la LV :					
En langue vivante 1 ou A orale						
En langue vivante 2 ou B écrite	précisez la LV :					
En langue vivante 2 ou B orale						
En manipulation pour les compétences expérimentales (BCG et BTN série STL)						
Lors des épreuves pratiques : (précisez l'enseignement concerné) :						
Pour finir les contrôles dans les délais impartis						
Pour finir un travail écrit (fatigabilité, écriture peu ou pas lisible, difficultés en production ou en copie)						
Pour orthographier même les mots courants (erreurs, écriture phonétique)						
Autres :						

MESURES MISES EN PLACE en cours d'année : PAI PPS PAP Autre cadre

Mesures	Oui	Non	Précisions
Aménagements du temps			
Sujets agrandis			Formats : A3 <input type="checkbox"/> ou A4 <input type="checkbox"/> Police :
Mode d'évaluation adaptée			
Dictée aménagée <i>(en collègue uniquement)</i>			
Aide à la prise de notes			
Secrétaire écrivant sous la dictée			
Secrétaire lisant les consignes			
Oralisation des consignes (*)			Avec reformulation <input type="checkbox"/> Sans reformulation <input type="checkbox"/>
Devoirs écrits transformés en interrogation orale			
Utilisation d'ordinateur <u>en classe</u>			Ordinateur personnel <input type="checkbox"/> ou mis à disposition <input type="checkbox"/>
Logiciels spécialisés utilisés en classe <i>(en sus des suites bureautique)</i>			Précisez :
Photocopie des cours			

(*) Préciser dans le paragraphe : Observations sur les difficultés (p. 2/2)

Aide humaine AESH-I AESH-M Autres (Préciser) :

(préciser les activités précises incombant à l'aide humaine)

.....
.....
.....
.....
.....

Nom et Prénom de l'AESH :

Matériel adapté : préciser

.....
.....
.....

Observations sur les difficultés ou besoins du candidat :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

En cas de demande de DISPENSE d'une épreuve de LANGUES VIVANTES : préciser les difficultés

Professeur de LV1/LVA.....	Professeur de LV2/LVB.....
<u>Difficultés rencontrées</u> :	<u>Difficultés rencontrées</u> :
Nom prénom :	Nom prénom :
Date :	Date :
Signature	Signature

Professeur principal	Visa du chef d'établissement
Nom prénom :	Nom Prénom :
Date :	Date :
Signature :	Signature

NOTE D'INFORMATION

A DESTINATION DES CANDIDATS ET/OU DES FAMILLES

Décret n° 2015-1051 du 25/08/2015 publié au BOEN n° 31 du 27 août 2015
Circulaire n° 2015-125 du 3 août 2015 publiée au BOEN n° 31 du 27 août 2015
Circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 publiée au BOEN n° 2 du 12 janvier 2012 uniquement pour les BTS

Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements des conditions de passation des épreuves lors des examens.

La situation de chaque candidat sera soumise à l'avis médical du médecin de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, puis transmis à l'autorité administrative (Recteur ou Directeur des services académiques) en charge de l'organisation de l'examen, ainsi qu'au candidat et/ou sa famille.

Le retentissement des troubles est évalué lors de l'inscription à l'examen car il est susceptible d'évoluer dans le temps, y compris pour des handicaps durables.

Les aménagements accordés lors de précédents examens et/ou la mise en place d'adaptations au cours de l'année scolaire ne préjugent pas de l'attribution d'aménagements pour les épreuves de l'examen à venir.

Les aménagements d'examens envisageables sont exclusivement ceux prévus par la réglementation de l'examen (inclus dans le dossier de demande d'aménagements)

Quand compléter le dossier ?

- **Examen à présenter sur une année scolaire :** Le dossier d'aménagement est déposé au début de l'année scolaire de présentation de l'examen (DNB, CFG, mention complémentaire....)
- **Examens recouvrant plusieurs années scolaires :** Afin que les aménagements puissent être pris en compte dès le début des épreuves en CCF (*contrôle en cours de formation*) et en ECA (*en cours d'année*), il est nécessaire d'établir la demande au plus tôt :

Examen concerné	Quand déposer la demande
CAP	Courant de la 1 ^{ère} année
BEP et Baccalauréat professionnel	Fin de l'année de seconde
BTS	Courant de la 1 ^{ère} année
BCG-BTN	Après les conseils de classe du 3 ^{ème} trimestre pour les élèves de seconde

Etablissement du dossier de demande d'aménagements

La demande d'aménagements d'examens est une procédure faite **sur demande expresse du candidat** et/ou de sa famille, si le candidat est mineur.

Le dossier doit être complété, signé par le candidat et sa famille si celui-ci est mineur.

Le chef d'établissement, les enseignants, le personnel médical de l'éducation nationale sont les interlocuteurs privilégiés pour répondre à toutes interrogations **mais ne peuvent en aucun cas réaliser cette démarche en lieu et place du candidat.** (*Attention ne pas confondre demande de PAI, PAP ou PPS et dossier de demande d'aménagements à l'examen, il s'agit de deux dossiers distincts ne répondant pas aux mêmes objectifs*).

L'ensemble des éléments demandés dans le dossier sont à joindre pour permettre l'étude du dossier dans les meilleures conditions (éléments médicaux et pédagogiques).

Conditions d'étude des dossiers

La décision d'aménagement est prise au vu des éléments contenus dans le dossier et en fonction des possibilités offertes par les réglementations des différents examens.

Un dossier incomplet ne pourra être transmis aux médecins de la CDAPH et ce afin de garantir la fiabilité de l'évaluation du degré de gravité du retentissement des troubles.

Tout dossier incomplet sera renvoyé au demandeur. Le formulaire de demande et les pièces justificatives devront parvenir aux services académiques, en retour, sous 15 jours. Si toutefois, le dossier demeure incomplet, il sera transmis en l'état et susceptible de décision défavorable si les pièces présentes dans le dossier ne permettent d'évaluer le retentissement des troubles.

Le dossier complet sera transmis au plus tard à la clôture des inscriptions dont le calendrier est publié sur le site de l'académie d'Aix Marseille rubrique « examens et concours » puis « aménagements d'épreuves aux examens »

Examens	Candidats scolarisés, les apprentis et ceux de la formation continue Transmis par l'établissement scolaire ou de formation	Candidats individuels Transmis directement à l'adresse ci-dessous en fonction de l'examen
Diplôme national du brevet (DNB) Certificat de formation général (CFG)	DSDEN de Vaucluse Pôle académique DNB/CFG 49 rue Thiers - 84077 Avignon Cedex 4	
Autres examens scolaires Niveau III – IV et V	RECTORAT – DIEC 3.02 Place Lucien Paye 13621 Aix en Provence Cedex 2	

Notification de la décision

➤ **Avis médical pour information:** Après étude de son dossier, le candidat recevra **un avis** médical émanant du médecin de la CDAPH pour information. Une copie de l'avis médical est transmise au recteur ou au directeur académique, autorité organisatrice de l'examen.

➤ **La décision d'aménagement sera prise par l'autorité administrative** qui la notifiera au candidat et/ou sa famille, ainsi qu'au centre organisateur de l'examen et à l'établissement d'origine.

NB : La décision peut être différente de l'avis médical

Les recours sont possibles uniquement après réception de la décision administrative. Les avis médicaux ne peuvent faire l'objet de recours de quelque type que ce soit. La décision administrative comportera les différentes voies de recours à la disposition du candidat et de sa famille en cas de désaccord.

Lorsque la décision est favorable, il est demandé au candidat de prendre contact avec le centre d'examen afin d'organiser au mieux son accueil dans l'établissement et **de présenter sa notification à chaque épreuve avec sa convocation et sa pièce d'identité.** En particulier pour les épreuves orales, afin de s'assurer que les examinateurs sont informés des dispositions particulières à prendre pour l'interrogation.

Durée de validité des aménagements d'examens

Les demandes d'aménagement sont valables pour l'ensemble des épreuves d'une même session d'examen (y compris avec les certifications intermédiaires), même si celle-ci a lieu sur deux ou trois années scolaires (*sauf en cas de pathologie temporaire*) :

Aménagements obtenus pour le	Reconduction automatique pour	Reconduction automatique en cas de redoublement
CFG – DNB	-	Oui
BEP	Baccalauréat professionnel	Oui
CAP	Baccalauréat professionnel	Oui
Classe de première BCG BTN	Classe de terminale BCG BTN	Oui

Il est donc inutile de remplir à nouveau une demande d'aménagement dans l'une de ces situations.

Nota bene : *En cas de changement de série ou de spécialité, contacter le bureau des aménagements d'examens pour connaître les possibilités de reconduction.*

Dans le cas où un changement intervient dans la situation médicale du candidat et que de nouveaux aménagements sont souhaités, une nouvelle demande doit être remplie en cochant la case sur la page 1 : **« demande complémentaire ».**

Dans ce cas, seules les nouvelles mesures devront être portées sur le dossier, les mesures précédentes ayant déjà fait l'objet d'une décision.